



## PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR

# Du PIA2 au PIA3, la restructuration de l'ESR à marche forcée

→ par Pierre Chantelot, secrétaire national, et Marc Neveu, membre de la CA

Le PIA3 pourrait peser sur les formations et la recherche en accentuant les restructurations effectuées par les projets PIA1 et PIA2 et en poussant de nouveaux modèles économiques engageant les options budgétaires prises par les établissements.

Le jeudi 17 septembre, sur le plateau de Saclay, François Hollande a annoncé que le PIA3 (Programme d'investissement d'avenir 3<sup>e</sup> vague), prévu en 2016, serait doté d'un montant de 10 milliards d'euros. Les PIA sont conçus comme des programmes « protégés des arbitrages budgétaires traditionnels » puisque leur mise en œuvre est confiée au commissariat général à l'Investissement (CGI) placé sous l'autorité directe du Premier ministre. À ce titre la gestion des crédits des PIA est donc extrabudgétaire ce qui prive le Parlement de son pouvoir de décision et de contrôle sur des montants de dépenses publiques très importants même s'il doit voter sur le principe des PIA. La Cour des comptes déclarait<sup>(1)</sup> (2/12/2015) : « Au demeurant, il n'y a pas eu d'augmentation de l'effort global d'investissement de l'État depuis 2010, effort que le PIA a, au mieux, maintenu à niveau ».

Les critères d'attribution des crédits des PIA privilégient très souvent un modèle d'intégration et de gouvernance orienté vers la fusion d'établissements. Voilà pourquoi, pour pouvoir répondre à la deuxième vague d'appels à projet Plan d'investissement d'avenir (PIA2), il fallait au préalable avoir constitué une COMUE. On a donc vu les équipes présidentielles présenter des COMUE « Bisounours », censées être indolores pour les personnels et augurer de coopérations inédites. Les comités techniques n'ont pas été dupes et ont voté majori-



Un périmètre de recherche toujours plus restreint...

tairement contre ces structures. En effet, si elles limitaient le premier paquet de transfert de compétences souvent au niveau doctoral, elles seront les exécutantes fidèles des projets (I dex ou I-Site) obtenus dans le cadre du PIA2. Nous avons illustré concrètement cet engrenage par l'exemple de l'I-Site UBFC<sup>(2)</sup>. S'il ne peut se généraliser exactement à l'ensemble des I dex et I-Site, il nous semble emblématique de la politique qui se généralise à l'ensemble des COMUE dépositaires de projets pour PIA2<sup>(3)</sup> :

- des projets « top-secret » que les personnels découvrent après coup ;
- un périmètre de recherche très restreint (issu des équipes les plus prestigieuses des laboratoires notées A et A+) ;
- le financement du « cœur d'excellence »

### MISE EN ŒUVRE DU GRAND EMPRUNT : LES SIX AXES STRATÉGIQUES DE LA COMMISSION JUPPÉ-ROCARD

- L'enseignement supérieur, la recherche et la formation.
- La valorisation de la recherche et le transfert au monde économique.
- Les filières industrielles : développement des PME et ETI innovantes, consolidation des filières stratégiques de demain.
- Le développement durable.
- L'économie numérique.
- La santé et les biotechnologies.

qui implique que pour 1 euro obtenu au titre d'I-Site, près de 3 euros doivent être trouvés auprès des membres des COMUE ;

- des licences et des masters prévus, en rapport avec les domaines de recherche prioritaires, bénéficiant de rehaussements des taux d'encadrement et rendant nulles les prétendues limitations de transferts de compétences vers la COMUE.

### PIA3 : TOUJOURS PLUS LOIN...

Selon le Commissaire général à l'investissement, Louis Schweitzer, cité par les PDG du CNRS et de l'INSERM, l'enjeu du PIA3 est de tirer parti de cette troisième et sans doute dernière étape pour insérer pleinement les actions du PIA dans le tissu académique français. Selon Alain Fuchs, président du CNRS et Yves

### CHRONOLOGIE DES PIA

- 22 juin 2009** : Nicolas Sarkozy annonce, devant le Parlement réuni en congrès, un emprunt destiné à financer nos « priorités nationales ».
- 26 août 2009** : une commission coprésidée par Alain Juppé et Michel Rocard est chargée d'évaluer les investissements pour augmenter les perspectives de croissance économique.
- 19 novembre 2009** : la commission remet un rapport intitulé « Investir pour l'avenir ».
- 22 janvier 2010** : le Commissariat général à l'investissement, placé auprès du Premier ministre est créé par décret.
- 9 mars 2010** : une loi de finances rectificative ouvre une première tranche de 35 milliards d'euros (PIA1).
- 29 décembre 2013** : 12 milliards d'euros ouverts dans le cadre de la loi de finances (PIA2).
- 17 septembre 2015** : François Hollande annonce 10 milliards d'euros (PIA3) supplémentaires lors d'une visite du campus de l'université Paris-Saclay.

Lévy, PDG de l'Inserm, « il faut donc que les structures encore récentes (Labex, Equipex, IRT, ITE, IHU et Satt) trouvent toute leur place, une place qui ne peut se construire qu'avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche appelés à les faire vivre durablement, et pour cela, peut être à terme, impliqués dans leurs financements ».

Comme il apparaît de plus en plus évident que ces structures ne pourront à terme trouver des ressources suffisantes dans les seuls revenus tirés de la valorisation de la propriété intellectuelle, il faut donc « de nouveaux modèles économiques [...] qui engageront les options budgétaires prises par les établissements ». Pour qui n'aurait pas compris, ce sont des partenariats entre acteurs publics et privés qui sont envisagés. Vous reprendrez bien un petit peu de CIR? C'est tellement lucratif.

Par ailleurs, un cran de plus dans le gigantisme passerait par la structuration des communautés scientifiques à l'échelle internationale, suivant les très grandes infrastructures de recherche portées par nombre de pays, au prétexte que la science deviendrait de plus en plus intégrative.

Ces futures orientations seraient le fruit des investissements exceptionnels des deux premiers PIA, des résultats d'ores et déjà atteints et des leçons que nous pouvons tirer des difficultés rencontrées ici et là. Quels bilans sérieux sont tirés des PIA? Quelles études sérieuses permettent d'engager l'ESR dans cette course? Seuls A. Fuchs et Y. Lévy doivent le savoir...

**... APRÈS LA RECHERCHE, LA PÉDAGOGIE**

Mais le Commissaire général à l'investissement va plus loin en déclarant qu'il lui « semble important de mettre un accent

**LA STRANES EN BREF**

Inscrite dans la loi pour l'ESR du 22 juillet 2013, la stratégie nationale de l'enseignement supérieur (Stranes) affiche la double ambition de définir les objectifs nationaux à l'horizon des dix prochaines années et de proposer les moyens d'y répondre avec trois leviers pour agir :

- dessiner un nouveau paysage pour l'enseignement supérieur ;
- écouter et soutenir les femmes et les hommes de l'enseignement supérieur ;
- investir pour la société apprenante et adapter les financements aux besoins.

supplémentaire sur la partie enseignement-formation dans le PIA3, que ce soit à l'école, au lycée ou à l'université » (AEF, lundi 21 septembre 2015). Après avoir participé à la restructuration du paysage de la recherche, le PIA3 veut désormais peser sur l'offre, la conception et les modalités des formations : un moyen est de pousser sur le levier du « numérique ».

▼  
Le PIA3 veut désormais peser sur les formations : un moyen est de pousser sur le levier du « numérique ».  
▲

Ce qui est cohérent avec la Stranes présentée en septembre 2015 et dont le président de la République et le gouvernement avaient fait leurs axes stratégiques et ses préconisations.

Le levier 3 de la Stranes propose de « construire un budget de transition pour mettre en œuvre les réformes nécessaires, adapter le modèle économique de l'enseignement supérieur et s'assurer de la cohérence des financements avec les objectifs ». À ce titre, la proposition 38 ne laisse aucun doute : « Lancer un volet du programme d'investissements d'avenir (PIA 3) dédié aux innovations pédagogiques pour réaliser la transition vers l'éducation supérieure du XXI<sup>e</sup> siècle.

Le PIA3 va peser sur l'offre, la conception et les modalités de formation, aussi bien à l'école, au lycée, qu'à l'université.



Avec une dotation non consommable de 6 milliards d'euros, permettant de dégager un revenu annuel d'environ 5 millions d'euros par projet, et une mise en œuvre adossée aux contrats quinquennaux. » Les conséquences constatées sur l'ensemble des COMUE dépositaires de projets pour PIA2 ne laissent pas beaucoup d'espoirs sur les impacts qu'auront le PIA3 sur les formations.

La course aux financements pour les activités pédagogiques se traduit trop souvent par une volonté de proposer le développement de formations en apprentissage ou en formation continue, non pour des raisons pédagogiques ou pour répondre aux besoins, mais pour pallier le manque criant de moyens financiers. Et pour accueillir plus d'étudiant.e.s (le pic étant prévu pour dans trois ans, alors que cette année déjà il y a eu 40 000 étudiant.e.s de plus dans l'enseignement supérieur) dans les conditions permettant leur réussite, des moyens humains et financiers sont nécessaires. Partout dans les universités existent des initiatives qui s'appuient sur des innovations pédagogiques réfléchies au sein des équipes pédagogiques et sur des TICE mises au service de la pédagogie. Mais elles sont trop souvent fondées sur la bonne volonté des collègues qui s'épuisent petit à petit. La mise en concurrence des formations et la recherche de « l'excellence » va à l'encontre de ces initiatives qui ont besoin de moyens pérennes dans le temps et d'équipes pédagogiques pluri-catégorielles stables. Les collègues ont surtout besoin de temps pour reprendre plaisir à exercer leur métier.

Le financement par les PIA concentre des moyens sur « l'excellence » et permet d'amorcer la pompe destinée à siphonner les financements récurrents des établissements, pour les diriger préférentiellement vers le « périmètre des actions d'excellence » au détriment des autres activités de recherche et de formation. Il poursuit la volonté de piloter étroitement un ESR à deux vitesses dans une logique de rentabilité immédiate. ●

(1) [www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Le-programme-d-investissements-d-avenir](http://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Le-programme-d-investissements-d-avenir).  
 (2) UBFC pour Université Bourgogne Franche-Comté. Voir p. 8 du mensuel n° 642.  
 (3) Les lauréats de la 1<sup>re</sup> vague : deux Idex (Grenoble, Côte d'Azur) et deux I-Sites (Lorraine, Bourgogne Franche-Comté). Les candidats à la 2<sup>e</sup> vague du PIA2 : un projet Idex (Lyon) et huit projets I-Site (Bretagne Occidentale, Pau-Pays de l'Adour, Rennes 1, Normandie, Nantes, Hesam, Cergy, Paris Lumière).